

Editorial

Les vacances estivales sont déjà là ! Je profite de cette Lettre pour vous les souhaiter les plus heureuses possibles. Profitons toutes et tous de ce Temps de pause.

Toutefois, n'oubliez pas de vous inscrire au plus vite aux prochaines Temporelles de Rennes. Nous nous y retrouverons les 29 et 30 septembre prochain pour évoquer 10 ans de politiques temporelles et réfléchir au thème « temps et territoires à l'heure du

numérique ».

Vous pouvez retrouver tous les éléments utiles à votre information et inscription sur le site de l'association

<http://tempoterritorial.free.fr/>

A bientôt !

Dominique Royoux, Président

Conférence nationale sur les rythmes scolaires

En 2010, Tempo territorial avait apporté sa contribution à la Conférence nationale sur les rythmes scolaires. Aujourd'hui, le rapport d'orientation est remis depuis le 4 juillet à Luc CHATEL, Ministre de l'Education nationale, des associations et de la vie associative. A la lumière de ces éléments, le thème des rythmes scolaires sera ré-étudié par l'association dans le courant de l'année 2011-2012.

Ce rapport préconise dix mesures pour des rythmes plus équilibrés :

La journée

- 1 **Amplitude journalière identique** pour tous les écoliers et collégiens : 7 heures au moins, 8 h 30 pour ceux qui ne rentrent pas déjeuner chez eux. Horaires d'entrée et de sortie fixes et réguliers : 8 h 30 – 17 h par exemple.
- 2 **Limitation de la durée totale des cours** : 5 heures par jour à l'école élémentaire et pour les deux premières années de collège, 6 heures par jour en classe de 4e et de 3e.
- 3 **1 à 2 heures par jour d'accompagnement éducatif** pour tous : 2 heures par jour à l'école et en classe de 6e et de 5e au collège 1 heure en classe de 4e et de 3e.
- 4 **Pause méridienne** qui ne peut être inférieure à 1 h 30 en principe à l'école et au collège, que les élèves rentrent chez eux ou non.

La semaine

- 5 **Étalement de la semaine sur au moins 9 demi-journées**, dont, à l'école élémentaire, une demi journée supplémentaire de trois heures d'enseignement (le mercredi ou le samedi, avec une priorité au mercredi). S'agissant des écoles, la décision concernant le choix de la demi-journée serait prise au niveau du Conseil Général, compétent en

matière de transport scolaire, après concertation avec l'inspecteur d'académie et les directeurs d'école. Toutefois en zone urbaine, lorsque ce sont les transports en commun qui sont utilisés, c'est la communauté compétente qui devra être associée.

- 6 **Limitation de la durée hebdomadaire d'enseignement** : 23 heures à l'école élémentaire et pour les deux premières années de collège. L'année : une répartition des temps plus régulière.
- 7 **Une année organisée en 38 semaines** d'école et séquencée en 5 périodes d'enseignement d'une durée comprise entre 7 et 8 semaines :
 - > 8 semaines de petites vacances sur 4 périodes de 2 semaines, ou une variante qui consisterait en la réduction à 10 jours des vacances de printemps avec en contrepartie l'officialisation pour tous du pont de l'ascension.
 - > 6 semaines de vacances d'été
- 8 **Une organisation concertée et régulière**, sur la semaine et sur l'année, pour les travaux et contrôles demandés aux élèves, notamment au lycée.
- 9 **Une division de la France en 3 zones** pour toutes les vacances sauf celles de Noël. Une plage commune est maintenue pour l'ensemble des zones entre le 13 juillet et le 16 août.

Un partenariat modernisé

- 10 **Une gouvernance et un partenariat renouvelés** entre l'État et les collectivités territoriales, les enseignants, les familles, les établissements nationaux, les associations.

Luc CHATEL a précisé l'objectif d'une réforme globale pour la rentrée 2013. Une consultation des partenaires de l'école sera engagée à la rentrée scolaire 2011 afin de définir les premières orientations qui seront annoncées à l'automne.

Retrouvez l'intégralité du rapport ainsi que la contribution de Tempo sur le site,

<http://www.rythmes-scolaires.fr/conference>

L'agenda de Tempo

> Les Temporelles 2011 à Rennes les 29 et 30 septembre 2011.

- Le 28 septembre est consacré à la réunion du **réseau européen** des acteurs des politiques temporelles.
- L'**Assemblée Générale** de notre association à laquelle vous êtes toutes et tous convié-e-s aura lieu le 30 septembre à 14 h 30.

L'actualité des territoires

Dijon

Une analyse partagée pour un mobilier adapté

La Mission temps urbains, la commission de quartier centre-ville et le collectif d'urbanistes et de sociologues BazarUrbain s'associent pour la réalisation d'une étude sur l'implantation de structures de repos au centre-ville de Dijon.

Cette démarche innovante et participative mobilise les habitants, les riverains et les services techniques de la ville de Dijon pour la réalisation d'une analyse sociale et sensible des lieux. Cette analyse partagée permettra ainsi d'implanter des aménagements plus adaptés aux besoins des usagers, tout en prévenant d'éventuels gênes auprès des riverains.

Grand Poitiers

L'Agence des Temps anime une démarche sur l'intergénérationnel en lien avec le Conseil de Développement

Dans notre société où quatre, voire cinq générations se côtoient, où l'éloignement géographique met à rude épreuve les liens entre générations au sein des familles, l'intergénérationnel est un véritable enjeu de société.

Deux pistes de travail concrètes sont explorées par l'Agence et ses partenaires :

- la valorisation des actions intergénérationnelles au sein des associations. Un recueil d'actions-phares est en cours

d'élaboration. Son objectif est de faire levier, de créer une dynamique autour de cette question. Un module de formation des bénévoles associatifs autour de l'intergénérationnel est également en cours d'achèvement.

- l'aide à l'émergence d'un dispositif de cohabitation intergénérationnelle. L'Agence a coordonné une étude sur l'adhésion des habitants de Grand Poitiers à un tel service. Aujourd'hui, ce sont de multiples acteurs du territoire qui sont mobilisés pour le faire émerger : bailleurs sociaux, MLI, ADIL, Université, CROUS, Confédération Syndicale des Familles, Foyer des jeunes travailleurs etc.



Grand Lyon

Lancement officiel du dispositif «covoiturage pour sortir»

Les responsables des salles de spectacles, d'expositions et de festivals pourront proposer ce dispositif à tous leurs spectateurs afin de réduire la facture énergétique des déplacements et de jouer la convivialité des temps culturels sur l'agglomération. L'action est pilotée par la mission «Temps et services innovants» du Grand Lyon.

Saint-Denis

Pause méridienne : après expérimentation, Saint-Denis redonne du temps aux élèves.

En 2010 Saint-Denis a établi un diagnostic de la pause méridienne dans les restaurants scolaires de plus en plus surchargés. L'objectif, ouvrir des pistes

d'amélioration et renforcer le caractère éducatif du temps de cantine.

Les pistes d'amélioration définies par le comité de pilotage ont concerné la mobilisation des compétences des personnels municipaux et l'allongement du temps de pause méridienne à 2 h.

A la rentrée 2010 des sites pilotes ont été choisis. Après bilan et débat avec les acteurs impliqués, les parents et les équipes éducatives, la municipalité a décidé la généralisation à la rentrée 2011 sur tous les groupes scolaires. Ce qui se traduit par :

- une pause déjeuner allongée d'une demi-heure, de 11 h 30 à 13 h 20 (au lieu de 12 h 50 aujourd'hui)
- une fin de classe à 16 h 30 au lieu de 16 heures,
- pour maintenir le temps d'enseignement actuel après l'école, l'étude se terminera à 18 heures et le centre de loisirs à 19 heures.

Cette nouvelle organisation permettra :

- aux enfants de déjeuner dans le calme. En prolongeant le temps de cantine, deux temps de services successifs pourront être organisés permettant l'éducation nutritionnelle, la socialisation et la détente des enfants.

- d'améliorer les conditions d'encadrement en mobilisant, aux côtés des animateurs des antennes jeunesse et des centres de loisirs, des enseignants et des vacataires, les ATSEM qui accompagnent déjà les enfants dans les classes de maternelle.

- de continuer d'accueillir tous les enfants qui le souhaitent à la cantine, sans critère et en maintenant des tarifs favorables aux familles.

Des moyens nouveaux importants, notamment en personnel, ont été dégagés par la Ville. L'objectif : redonner du temps aux élèves, redonner du temps à l'enfance et à tous les acteurs de l'école.



Actualités temporelles

90 % des Français travaillent pendant leur temps libre

Les salariés des petites entreprises travaillent en moyenne davantage que ceux des grands groupes pendant leur temps libre (vacances, week-ends, soirées).

En effet, selon une étude menée en février 2011 par MarketingUK pour Regus, principal fournisseur mondial d'espaces de travail, auprès de 777 salariés d'entreprises en France (17 000 répondants dans le monde), 70 % des Français travaillant dans les très petites entreprises (TPE) - moins de 10 salariés - affirment travailler plus de 3 heures en dehors de leur temps de travail, alors que c'est le cas de 57 % des collaborateurs des grandes entreprises. De plus, les salariés des très petites entreprises ne sont que 8,9 % à ne jamais travailler ou à travailler rarement pendant leur temps libre contre 13,6 % des collaborateurs des grandes entreprises. L'étude révèle également que les plus gros travailleurs hors temps de travail sont majoritairement issus des TPE : 38 % des salariés de ces entreprises déclarent travailler plus de sept heures par semaine contre 22,7 % des salariés des grandes entreprises et 13,5 % de ceux des petites et moyennes entreprises (PME).

Portrait

Les membres du Conseil d'Administration.

Cédric Szabo, Directeur de l'Association des maires ruraux de France (www.amrf.fr).



Depuis combien de temps travaillez-vous pour les politiques temporelles et à quel niveau ?

Mon implication dans le réseau date de 2004 où je travaillais à la Ville de Dijon. L'agglomération, dans son schéma de développement, avait diligenté une étude sur les « temps de la ville ». Lecteur du rapport éponyme d'Edmond Hervé, j'étais convaincu de l'importance d'une approche par le temps capable d'apporter une valeur ajoutée aux politiques publiques pour plus d'égalité. Concrètement, cela a débouché sur la création d'une mission Temps urbains et la désignation d'une élue - (NDLR : Chantal Trouwborst, membre du CA de Tempo).

Qu'est-ce qui vous intéresse aujourd'hui dans la conduite de ces politiques ?

Dans le monde rural, le temps c'est essentiellement deux notions complémentaires. L'une liée à la qualité de vie, à la moindre emprise du stress

comparé aux villes. On a le temps et on le prend.

Son pendant, c'est la durée pour accéder aux services, souvent et de plus en plus éloignés des habitants. Aller à la Poste, en ville c'est 5 minutes. A la campagne ça peut aller jusqu'à 30 minutes voire davantage. Idem pour l'accès aux soins ou à la Culture. En tout cas, l'approche par le temps est cruciale pour appréhender l'action publique. A fortiori pour le maire, qui en manque cruellement pour assumer toutes les missions de son mandat.

Il y a un enjeu majeur à l'heure où les Français vivent de plus en plus à la campagne de traiter rapidement de ces enjeux liés à l'accessibilité aux services, aux équipements, aux réseaux de transports ; d'autant que les ruraux ont beaucoup d'imagination comme le prouve l'émergence de bureaux des temps ou d'autres dispositifs innovants.

De quoi êtes-vous le plus satisfait parmi vos projets aboutis ?

Le fil conducteur, c'est de faire progressivement comprendre aux élus, que prendre en considération le temps n'est pas un gadget mais un plus essentiel à intégrer très en amont des projets. Pas à la fin, sur les horaires d'ouverture

mais comment dans l'élaboration du projet, en imaginant l'usage escompté, on peut intelligemment l'intégrer dans sa conception.

Il convient de poursuivre dans cette voie, avec un but majeur, améliorer la qualité de vie des habitants, quelque soit le territoire. Plusieurs projets de lois récents sur le monde rural, traitaient du temps d'accès aux services. C'est preuve que les mentalités évoluent.

Que vous apporte votre participation à Tempo Territorial ?

C'est un espace d'enrichissement pour l'action publique, un lieu d'échanges de pratiques, de références, de méthodologie; un lieu où l'on puise des arguments, des raisonnements, capables d'aider à convaincre. On ressort souvent des Temporelles avec énormément d'énergie capitalisée au contact des autres membres du réseau ou de nos invités. Ça galvanise.

L'autre aspect, c'est un temps différent par rapport à l'action quotidienne. C'est donc aussi un lieu de respiration et de stimulation intellectuelle indispensable.

Alors un conseil, tous aux Temporelles à Rennes fin septembre !

Publications

Bettina Laville, « *Le temps, nouvel enjeu des sociétés* », Juillet 2011, Editions de l'Aube.

Adhésion 2011

Tempo territorial vit des cotisations de ses adhérents. Pour que nous puissions poursuivre, pensez dès à présent à vous acquitter de la cotisation annuelle 2011.

Personne physique : 30 € (10 € pour étudiants et chômeurs) – Organismes privées – de 250 à 2 500 € – Collectivités territoriales – de 1000 à 5000 €

Informations : skoenig@ville-dijon.fr - 03 80 74 70 98

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Chrystelle Amblard, Sophie Koenig, Cédric Szabo, Mireille Terny, Patrick Vassallo, Lucie Verchère

L'actualité du réseau sur <http://tempoterritorial.free.fr>

